Diagnostic immobilier avec un Siret d une societé radié

Par flori4n

Bonjour

Je suis passé par le site AlloD* pour réalisé un diagnostic immobilier (2021), celui ci est refusé par l agence pour absence de numéro Ademe

En cherchant a contacté la socété que m a envoyé le site AlloD* je me rends compte que la boite etait censé etre fermé 1 an plus tot (2020)
https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/etablissement/81425393600011?redirected=1
Est ce possible que l entreprise puisse legalement exercer en 2021 avec un numero de siret sur facture expiré en 2020 ?

Si c est illegal quel sont mes recours et qui est responsable : alloD* ou l entreprise qu il m ont envoyé ?

J espere avoir été assez clair pour mes explications

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Relisez les CGV du site pour connaitre leur responsabilité.
A défaut, c'est vous qui devez vérifier et aussi obtenir le numéro ADEME.
Sans ce numéro, le diagnostic n'est pas valide.
yapuka en faire un autre. Vérifiez l'entreprise.

Par flori4n

Merci pour la reponse
je trouve ça

Lorsque la commande du Client a pour objet un ou plusieurs diagnostics proposés par un Diagnostiqueur autre que la société ADX Groupe, le contrat résultant de cette commande est conclu directement entre le Client et ledit Diagnostiqueur, en sorte que ce dernier est seul responsable de l'exécution de la prestation choisie

et aussi

La société ADX Groupe est tenue à une obligation de moyens dans le cadre de l'utilisation du Service par les Clients. En conséquence, la responsabilité de la société ADX Groupe ne peut être engagée qu'en cas de démonstration d'une faute effective de sa part ayant causé un préjudice au Client

AlloD* est a considreé en tant que sous traitant ou juste entité mettant en relation deux parties ?

Par yapasdequoi

Vous n'avez donc pas de recours.
Il fallait être plus vigilant.

Par Nihilscio

Bonjour,

Une société ne peut légalement exercer en 2021 avec un numéro SIRET correspondant à une entreprise ayant cessé son activité en 2020 et surtout sans numéro ADEME.

Si le diagnostiqueur exerce actuellement régulièrement sous une autre entité, c'est régularisable. Il faut alors lui demander de vous fournir un nouveau diagnostic avec le bon numéro SIRET et un numéro ADEME ce qu'il ne devrait pas vous refuser.

Dans le cas contraire, c'est une fraude à signaler à la DGCCRF.

Vous avez tout d'abord un recours contre le diagnostiqueur pris en sa personne si vous le retrouvez. Vous pourriez tenter de le retrouver en interrogeant le site infogreffe.

Vous avez également un recours contre le réseau qui vous a mis en rapport avec ce diagnostiqueur. Ce dernier n'est pas un sous-traitant mais peut-être un franchisé. Quoiqu'il en soit, il affiche sur son site : « Nous réalisons tous les diagnostics immobiliers obligatoires nécessaires » ce qui engage sa responsabilité. Même si ce n'est pas l'entité Allo? qui contracte avec les clients, il y a tout de même un engagement d'Allo? : il vous devait un diagnostic réalisé par un diagnostiqueur exerçant les règles dès lors qu'un membre de son réseau avait accepté votre commande.

Par flori4n

Merci pour les reponses

Je vais voir avec DGCCRF et meme Ursaff. J ai retrouvé le diagnostiqueur qui semble exercé sur une societé de 2015.

Allo D* etant une entreprise recommandé par PAP et avec une certaine presence sur le net je ne me suis pas mefié

En tout cas le SAV semble vouloir noyer le poisson et me balader de poste en poste tout en coupant mes appels en plein milieu d une conversation.
J ai obtenu le soi disant nom de la responsable client qui semble etre parti en vacance et ne revenir qu en septembre.

Je vous tiendrais informé si la situation se debloque

Par Nihilscio

Il n'y a pas forcément matière à scandale. Si ce diagnostiqueur exerce toujours actuellement et qu'il accepte de vous faire sans frais un nouveau diagnostic, le problème est réglé.

Par flori4n

je viens d avoir le diagnostiqueur

il dit qu il ne peut pas enregistrer mon numero ADEME car la boite qui l employait a fait faillite

argument valable ou pas?

merci

Par yapasdequoi

Il faut refaire un diagnostic et l'enregistrer. Apparemment il n'est pas prêt à le faire gratuitement....

Par Nihilscio

Comment avez-vous fait pour le retrouver ? Etait-il salarié ou chef d'entreprise ? Cela change tout. Actuellement, est-il salarié ou travaille-t-il à son compte ?

Il ne s'agirait pas d'enregistrer son numéro ADEME mais d'obtenir qu'il vous remettre un nouveau diagnostic exploitable, le premier ne l'étant pas.

Vous ne pouvez pas reprocher à la boîte d'avoir fait faillite mais vous pouvez lui reprocher, ou reprocher à son dirigeant, d'avoir exercé de manière irrégulière, sous le numéro d'une entreprise ayant cessé sons activité et sans enregistrement à l'ADEME. Vous pouvez également reprocher à Allo? de vous avoir mis en relation avec une entreprise non habilitée.

Quoiqu'il en soit, il faut refaire le diagnostic.

Par flori4n

En faisant une recherche sur le net j ai trouvé une page ou le diagnostiqueur etait referencé mais sous le nom d une autre societé

Je lui ai envoyé un mail auquel il n a pas repondu donc je l ai appellé. Il bafouille beaucoup :
au debut il disait qu il ne pouvait pas l enregistré car trop vieux.
Je lui ai dit qu il date du 27 juillet 2021. Il dit qu il ne peut pas car son ancien employeur a fait faillite.

Par yapasdequoi

Vous espérez vraiment tirer quelquechose de ce type? Alors qu'il était seulement employé de la société à l'époque ?

une procédure vous coutera bien plus cher qu'un nouveau diagnostic avec une entreprise sérieuse (que vous payerez seulement après avoir reçu le diagnostic enregistré)

Par flori4n

Non juste debrouiller la situation ou tout le monde se renvoient la balle

Je sais bien que cela ne sera pas rentable de saisir la justice

La maniere donc AlloDiagnostic me prends de haut alors qu il reconnaisse que nombre de sociétés travaillant pour eux sont vereuses est hallucinante

---
Par yapasdequoi

Faites un signalement à la DGCCRF :
[url=https://signal.conso.gouv.fr/]https://signal.conso.gouv.fr/[/url]
et contactez des asssociations de consommateurs.

Sinon, un ancien employé d'une société radiée n'a aucun pouvoir pour résoudre votre problème.

Par flori4n

signalement a la DGCCRF fait

Le SAV de Allodiagnostic ADX me balade en pretendant ne pas avoir reçu de mail, de me faire croire qu ils vont me rappeller ou me filer des numeros de poste qui sonnent dans le vide

On verra si j abouti a quelque chose mais je pense qu ils ont une procedure pour se debarrasser des clients genant. On est loin du service client bienveillant.

Par yapasdequoi

Vous pouvez contacter des diagnostiqueurs certifiés via l'annuaire de l'ANAH :
[url=https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/diagnostiqueur-certifie]https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/diagnostiqueur-certifie[/url]

Par flori4n

Apres presque 2 mois de demarche + une trentaine de coup de fils et une dizaine de mail j ai obtenu gain de cause

Leur SAV est plutot complexe
Allo diagnostic -> ADX -> BCti
Une fois le mail de la responsable et son numero de portable en main ça va beaucoup plus vite
Il faut juste reussir a passer la barriere du standard telephonique

MERCI a tous pour vos reponses

Par yapasdequoi

Bravo pour votre ténacité.
Qu'avez-vous obtenu au final ? Un nouveau diagnostic ?gratuitement ?

Par flori4n

En effet, la société Home Pak est devenue Proxy Diag, et ils auraient dû modifier le numéro de référence.

Ne faisant plus partie de notre place de marché, nous ne pouvons pas apporter de modifications au rapport actuel.

C'est pourquoi je vais demander une réintervention en urgence, sans frais supplémentaires, afin de refaire votre DPE.

Un diagnostic offert par la societé ADX
Visiblement Proxy Diag est a evité aussi car il se mette volontairement en liquidation et en cessation de paiement d apres ce que j ai compris

---
Par yapasdequoi

Très bien. Tout devrait être clair ensuite.